

# Quoi de neuf dans les lycées pro ?

## L'arnaque de l'innovation

### De nouvelles missions :

- il sera possible pour les élèves de 2nde d'être réorientés jusqu'à la première quinzaine d'octobre. **Nouvelles attributions sans formation** qui remplacent les missions du corps des COP.
- multiplication des demandes institutionnelles (« période spécifique d'accueil », « semaine de formation en milieu professionnel », fin des CCF en 2nde et 1ère CAP) sans concertation, sans temps de préparation et sans tenir compte des pratiques des équipes

⇒ le flou le plus complet pour la rentrée 2016



### Abandon de l'évaluation certificative en 2<sup>nde</sup> :

- une innovation déconnectée du terrain et sans réflexion préalable
- quid des référentiels correspondants ?
- une année de première surchargée en évaluations et année de seconde transformée en année d'orientation sans contenu ?

⇒ pas de prise en compte de la réalité du terrain  
⇒ pas de prise en compte des enseignant-es

**Les nouvelles conventions de jumelage** entre les collèges, les LP et les CFA vont enfermer les élèves les plus fragiles dans les filières les moins valorisées

## Une nouvelle convention de stage

### De nouvelles responsabilités pour les profs référents

- **une nouvelle convention de stage quadripartite** (établissement via le chef d'établissement, élève ou parents, tuteur de stage et enseignant) vient d'arriver... et le prof référent qui va avec !
- **les profs référents doivent maintenant maîtriser les évaluations de la matière pro**, qu'ils soient profs de français/histoire, profs de langue, profs d'EPS... Mais heureusement l'Education nationale pense à vous et vous ne pourrez pas vous occuper de plus de... 16 élèves simultanément en stage !
- **les profs référents deviennent responsables du stage et de tout ce qui va avec :**

- le Conseil d'Administration (CA) déterminera les modalités du suivi pédagogique du professeur référent : d'un établissement à l'autre, les missions pourront changer du tout au tout.
- sécurité et accidents du travail : si un élève a un accident pendant des vacances quand le lycée est fermé, qui s'en occupe ?
- rupture de convention : qui va s'en occuper et rechercher un nouveau stage pour l'élève ?
- conflits entre le tuteur et l'élève : qui va les gérer ?
- indication du numéro de téléphone de l'enseignant sur la convention : où s'arrête la vie professionnelle ?

**SUD éducation dénonce la suppression des sections sous statut scolaire au détriment du développement de l'apprentissage et des sections mélangeant formation continue et formation initiale.**

**SUD éducation revendique le maintien des CIO et des missions des COP, la fin de la soumission de l'école à l'entreprise.**

Pour vous tenir au courant des luttes, de l'actualité syndicale :

[@sudeducparis](https://twitter.com/sudeducparis) [sudeducation75.org](http://sudeducation75.org) [f](https://www.facebook.com/sud.education.paris) [sud éducation paris](https://www.facebook.com/sud.education.paris)